Cinquante-Quatrième Année. — N° 99 CINQ centimes le Numéro Dimanche 28 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

S'il faut d'la Protection

PAS TROP N'EN FAUT

Il en est de la protection comme de la vertu : l'excès dans l'un et l'autre cas est dangereux. C'est ce que M. Léon Say vient de démontrer, avec énormément de lucidité, de tact et d'esprit, dans sa conférence à la Chambre de Bordeaux.

La crise causée par le nouveau régime douanier de la France n'est plus contestée : elle crève les yeux. Engorgement du marché, obstacles à la vente, surproduction sans débouchés, évanouissement de la clientèle étrangère, émigration des capitaux français au dehors, toutes les mauvaises herbes à la fois : c'est complet.

En présence de cette série de désastres, M. Léon Say constate que le gouvernement semble peu enclin aux résolutions nettes qui, cependant, seraient indispensables. « Le temps n'est plus, dit-il, du doux optimisme, de l'ajournement des résolutions. Et cependant nous avons entendu des ministres parler dernièrement des crises industrielles et commerciales avec un optimisme véritablement effrayant. Ils cherchaient la crise et ne la voyaient pas ! Un jour on dit d'une crise qu'elle est particulière à une industrie : c'est un accident ; d'autres fois qu'elle est générale et qu'elle échappe à l'action du gouvernement. Il semble, à les entendre, que, lorsque tout le monde est malade, c'est afficher mauvais caractère que de chercher à se guérir ; quand, au contraire, la crise dont on se plaint est locale, on ne voit pas de raison pour instituer une médication générale. »

L'orateur montra ensuite que l'expérience du régime protectionniste est décisive ; elle a tourné contre les espérances de ses partisans. Le bon sens indique le remède aux maux actuels. Des traités de commerce doivent être négociés « sur la base d'une réciprocité intelligente, avec des tarifs assez abaissés pour amener un mouvement sérieux d'importation et d'exportation entre nous et les pays contractants ». M. Léon Say ajoute : « Nous voulons faire une affaire honnête : *do ut des*, donnant donnant ; et si les négociations aboutissent, comme nous l'espérons, nous avons bien l'espoir d'en tirer parti... Nous voulons vendre nos produits dans des conditions plus favorables et alimenter, également dans des conditions plus favorables, notre consommation en utilisant ce que les autres peuvent nous vendre d'utile. » C'est au gouvernement à agir dans ce sens.

Il ne le pourra, évidemment, qu'en renonçant tout d'abord à la combinaison du tarif minimum. M. Léon Say la juge en termes pittoresques : « Elle a pour effet de changer les négociations internationales en scènes d'ombres chinoises. Le négociateur français paraît, un tarif minimum à la main, le montre et se retire. Le lendemain, il recommence. Il n'a rien à dire puisqu'il ne peut rien accorder. C'est enfantin et indigne d'une nation comme la nôtre ».

En résumé, ce n'est pas en pressurant les contribuables par des impôts de plus en plus écrasants que le gouvernement sortira de difficultés financières qui commencent à exaspérer le pays.

Tel est, dans son essence, le discours de M. Léon Say, qui a parlé non seulement en économiste, mais en homme d'Etat avisé, en patriote clairvoyant.

Fin de la grève des omnibus

C'est à la « permanence » du Tivoli Vaux-Hall que les grévistes ont eu connaissance des bases de l'entente.

A ce moment, M. Archain, conseiller municipal, engagea les grévistes à reprendre le travail en acceptant les conditions offertes par la Compagnie : « Deux des vôtres, dit-il, sont perdus ; demain les victimes seront deux mille. »

MM. Breuillé et Blondeau parlèrent dans le même sens.

MM. Gaudon, délégué des employés du dépôt Thuillier, délégué des contrôleurs, Ducos, appuyèrent ce conseil, M. Bricout, président du syndicat, déclarant que l'argent faisait défaut pour continuer la grève.

La continuation de la grève, mise aux voix par le président de la réunion, a été repoussée par plus de trois mille voix.

Les employés ont repris le travail hier matin.

La morale de l'histoire ? Nous la trouvons dans le *Gaulois*, sous la signature de M. Cornély :

« On a arrêté les deux meneurs de la grève des omnibus.

» Le lendemain, la grève était terminée. Aujourd'hui, les omnibus ont repris leur service.

» Il n'y a pas lieu d'amoindrir, par des considérations, la leçon qui résulte de la juxtaposition de ces deux faits.

» Toutes les fois qu'on aura peur des émeutiers, sous quelque forme qu'ils se manifestent, ils marcheront en avant.

» Toutes les fois qu'on marchera sur eux, ils s'évanouiront.

» Depuis vingt ans, nos gouvernants assistent à des spectacles semblables.

» Il ne les comprennent jamais. »

Le mot de la fin, le voici :

Un gréviste à un gardien de la paix descendant d'omnibus :

— Savez-vous qui se sera fait rouler dans tout cela ?

— Nous, d'abord ! dit le gardien de la paix, et à l'œil encore !

Les Conserves pour l'armée

La note suivante a été communiquée à la Presse :

« L'administration de la guerre s'est préoccupée de procurer aux fabricants de conserves établis en France toutes les facilités possibles pour leur permettre de prendre part aux adjudications de conserves de viandes.

» Le général Zurlinden a décidé que tous les fabricants désireux de concourir à cette fourniture pourront se rendre personnellement ou envoyer un de leurs représentants à l'usine alimentaire de Billancourt, pour y recueillir tous les renseignements nécessaires à la fabrication des conserves.

» Des instructions sont données, dès à présent, au personnel de cet établissement, afin que les industriels qui s'y présenteront puissent prendre connaissance du procédé qu'ils auront à mettre en pratique.

» Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux syndicats qu'aux industriels isolés.

» Les séances de démonstration auront lieu tous les jours de neuf heures du matin à cinq heures du soir, sauf les dimanches et fêtes, à partir du lundi 13 mai jusqu'au samedi 8 juin inclus.

» Les cahiers des charges et les affiches préparés en vue des prochaines adjudications seront distribués incessamment. »

INFORMATIONS

Les transports de l'Etat

Suivant la *Patrie*, une décision très importante a été arrêtée, d'accord avec M. Ribot et l'amiral Besnard.

Les envois de matériel et de personnel pour le service des troupes coloniales n'auront plus lieu par les transports de l'Etat.

Les colonies devront assurer directement ces envois et suffire aux dépenses avec leurs ressources.

La marine ne supportera dorénavant que les frais d'entretien de ces transports, qui seront placés dans la position de réserve mais toujours disponibles pour un service de guerre.

L'arrêté du maire de Roubaix

Avant-hier est venue devant le tribunal de simple police de Roubaix l'affaire de M. l'abbé Lesage, vicaire de la paroisse Saint-Joseph, contre lequel avait été dressée une contravention à l'arrêté du maire Carrette, interdisant le port du Viatique dans les rues de la ville, « sous prétexte que ce spectacle et le son de la clochette de l'enfant de chœur rappelaient désagréablement l'idée de la mort à ses administrés ».

Le juge de paix a déclaré qu'il y avait lieu de surseoir au jugement, en attendant la décision du conseil d'Etat sur la déclaration d'abus qui lui est soumise.

La musique militaire à Madagascar

Le ministère de la guerre n'avait pas prévu la musique dans la formation des régiments créés en vue de l'expédition de Madagascar.

Le colonel Gillon, commandant le 200e, a tenu à avoir la sienne. Et, comme on lui objectait qu'il n'existait pas de crédits à cet effet, il a pris la dépense à son compte et a profité de la circonstance pour doter son régiment d'une musique exceptionnelle. Le brave colonel ne s'est pas contenté, en effet, des instruments réglementaires.

Il y a ajouté des vielles, des binious, des flageolets, des tambourins, de façon à pouvoir rappeler à l'occasion, à ses troupiers, les airs de leur pays.

Le colonel Gillon en a été pour 1,800 fr. de sa poche.

La nouvelle tenue des pompiers

Les sapeurs-pompiers vont bientôt recevoir leur nouvel uniforme.

Les principales innovations consistent dans l'adoption d'un plumet retombant en plumes de coq, de couleur écarlate pour les officiers des compagnies, tricolore pour les officiers de l'état-major, et de la tunique de l'infanterie, en remplacement du dolman, avec épaulettes d'or pour les officiers, épaulettes d'argent pour les adjudants, épaulettes de laine écarlate pour les sous-officiers, caporaux et soldats.

Explosion de grisou

Lens, 25 avril. — Hier soir, dans le puits numéro 1 de la Compagnie des mines de Drocourt, un nommé Léopold Berger commit l'imprudence de mettre le feu à une mine située près d'un dégagement de grisou ; une explosion s'est produite et trois mineurs qui travaillaient en cet endroit, nus jusqu'à la ceinture, ont été brûlés.

Les trois blessés ont été transportés à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

Suicide d'un ex-adjudant

Lyon, 25 avril. — Hier matin, au lever du jour, le concierge du numéro 49, du cours Vitton, ouvrant sa porte, a trouvé étendu sur le trottoir le cadavre mutilé et sanglant d'un de ses locataires, M. Grimm, adjudant des gardiens de la paix en retraite.

Le malheureux venait de se suicider. Pris d'une accès de fièvre chaude, il s'était tout à coup levé, avait ouvert sa fenêtre sans bruit et s'était lancé dans le vide.

Une marâtre

Dieppe, 25 avril. — Il vient de se produire au Petit-Appeville un fait qui excite l'indignation. Un excellent garçon, Ernest F..., avait obtenu le consentement de sa mère à son mariage prochain.

Confiant en la parole donnée, le jeune homme, à force d'économie, avait pu acheter un costume et divers objets. Mais un revirement s'étant produit subitement dans les idées de l'excellente mère, elle mit le feu aux habits neufs en disant que son fils ne se marierait pas.

Au désespoir, F... s'est tué.

A Madagascar

Majunga, 25 avril. — Les Hovas ont fusillé un Français nommé Grevet et ont martyrisé un créole nommé Joseph ; tous deux étaient prisonniers depuis le mois de janvier.

BULLETIN FINANCIER

26 avril 1895.

Après un début en progrès sur hier, on a subitement réactionné sur le bruit que le Japon refusait de reconnaître aux puissances européennes le droit d'intervenir dans le règlement de ses affaires avec la Chine.

De grosses ventes de rentes ont pesé sur les cours et le 3 0/0 de 102.40 revient à 101.82 1/2.

La lourdeur générale exerce sont influence sur nos sociétés de crédit. Le Crédit Lyonnais finit à 815. Le Crédit Foncier reste à 902.50. C'est demain que sera close la souscription aux 500,000 obligations dont nous avons à plusieurs reprises fait connaître les conditions.

L'assemblée du Comptoir national d'Escompte a eu lieu hier. Les comptes ont été approuvés et le dividende fixé à 25 fr. L'assemblée extraordinaire a voté à l'unanimité l'augmentation du capital : 75 à 100 millions par l'émission de 50,000 nouvelles actions réservées par privilège aux porteurs des 150,000 actions anciennes à raison de une action nouvelle pour trois anciennes.

Le Suez est ferme à 3,350.

L'Italien faiblit de 88.10 à 87.45. L'Extérieure est à 71 3/8. Les valeurs ottomanes relativement fermes.

En Banque, marché également un peu faible.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 27 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.		Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	12°
Midi,	760 m/m	au-dessus	14°
Hausse,	3 m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	9°

AU «COURRIER DE SAUMUR»

Dans son numéro d'hier, le *Courrier de Saumur* prétendait que M. Fabien Cesbron avait demandé à M. de Grandmaison d'appuyer sa candidature au Conseil général dans le canton Sud.

Il ajoutait que M. de Grandmaison avait nettement refusé.

Il brodait une histoire de réunion à laquelle l'honorable député de Saumur se serait abstenu *soigneusement* d'inviter M. Cesbron et agrémentait le tout des commentaires les plus saugrenus.

Voici la réponse que lui adresse M. Cesbron :

« *Saumur, 27 avril 1895.*

» Monsieur le Gérant,

» Je lis cette phrase dans le *Courrier de Saumur* portant la date du 27 courant :

« Est-il vrai que M. Cesbron, avocat à Saumur, ait écrit à M. de Grandmaison pour lui » demander d'appuyer sa candidature à lui, » Cesbron, dans le canton Sud? »

» A cette assertion — je l'appelle ainsi malgré sa forme interrogative — je donne le démenti *le plus formel.*

» Je ne sais si M. de Grandmaison a réuni quelques amis le 17 avril ; vous êtes si bien informé en ce qui me touche, qu'il doit en être de même en ce qui le concerne.

» J'ignore à quelle bizarre suggestion a obéi l'auteur de cet entrefilet fantaisiste. Il aura peine à jeter la division parmi les amis de M. de Grandmaison *dont je suis toujours*, ne lui en déplaise.

» L'article se termine par un compliment à mon adresse ; l'intention qui l'a dicté est trop perfide pour que j'aie la tentation de vous en savoir gré.

» Je vous prie d'insérer ma réponse et d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

» FABIEN CESBRON.»

En même temps, M. Cesbron adressait à M. de Grandmaison la lettre suivante :

« *Saumur, 26 avril 1895.*

» Mon cher Député,

» Je vous envoie sous ce pli un article du *Courrier de Saumur* paru ce soir.

» J'y fais la réponse suivante :

(*Suit la teneur de la lettre ci-dessus.*)

» Vous pouvez attester qu'il y a là un mensonge en ce qui me concerne.

» Quant à vous ?.... Je puis, n'est-ce pas ? profiter de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mes sympathies et de mon dévouement.

» Bien à vous,

» FABIEN CESBRON.»

La garnison du château de Saumur
Retour du 135e

Le 135e de ligne, de retour du camp du Ruchard, logera à Saumur, mercredi prochain 1er mai, quartier des Ponts et partie des quartiers de Saint-Pierre et de Nantilly.

Resteront à Saumur, pour y tenir garnison : 5 officiers, 180 hommes et 2 chevaux.

SAUMUR

Accident en Loire

Hier soir, vers 7 heures, deux habitants de Saumur, MM. G... et L..., s'embarquaient, pour traverser la Loire, dans le canot de M. G..., devant le Belvédère. A dix mètres du bord, un coup de vent s'engouffra dans la voile à moitié hissée et l'embarcation capota. M. L... gagna le bord en quelques brassées ; mais M. G..., ne voulant point abandonner le canot qui descendait à la dérive la quille en l'air, s'accrocha au batelet qu'il poussait insensiblement vers la cale, en rassurant les nombreux spectateurs de l'accident redoutant un malheur.

Quelques mètres au-dessous du pont Cessart, MM. Bougreau, propriétaire des bains, et Laforme, avec le concours de M. le Commissaire de police et des agents, aidaient M. G..... à sortir de l'eau sain et sauf. Le canot fut recueilli en même temps que son propriétaire.

La santé des deux naufragés ne se ressent point de ce bain au moins prématuré.

Un voleur

La gendarmerie d'Angers a conduit, avant-hier, à Saumur, un individu du nom de Drieux, recherché par le parquet de cette ville sous l'inculpation de vol.

Drieux passera prochainement devant les tribunaux.

Excursion archéologique aux environs de Saumur

Chaque année, la Société archéologique de Touraine va étudier quelques monuments intéressants de la contrée ou des départements voisins. C'est ainsi que dans ces derniers temps elle a visité successivement Champigny, Richelieu, Preuilly, Lavardin, Trôo, Loudun, etc.

Cette année, au mois de mai, c'est vers les environs de Saumur, dans une contrée ravissante bordée par la Loire, qu'elle dirige ses pas. Elle y trouvera Gennes et ses vestiges romains, Cunault avec son antique et remarquable église, Trèves dont la vieille tour rappelle Foulques-Nera, et Chenehutte avec ses traces de camp romain.

Il y a là de quoi satisfaire amplement celui qui, à l'amour des vieux monuments, joint l'admiration des beautés du paysage.

Tournée théâtrale

M. de Langlay nous informe que la troupe du théâtre du Vaudeville viendra donner à Saumur, le dimanche 5 mai, une deuxième et dernière représentation de *Madame Sans-Gêne.*

Soirée mondaine

Mardi dernier, 23 avril, toute la société saumuroise se réunissait au château de Moc-Baril, chez Mme Bouvet-Ladubay qui, souffrante, s'était fait remplacer par sa fille Mme Girard-Bouvet pour recevoir les nombreux amis, tant de la ville que des environs, empressés de répondre à l'aimable invitation que leur avait adressée Mme Girard-Bouvet.

A une heure du matin, le cotillon commençait aux accents de l'orchestre tzigane dirigé par le fameux Putuzky.

Conduit avec un entrain endiablé par le comte de Lesterpt et Mlle Marthe de Castellane, une des perles du bal, il laissera un souvenir délicieux parmi tous ceux qui y ont assisté.

Reconnu dans l'assistance : Marquis et marquise de Castellane-Norante, comtes Adhémar et Florent de Castellane, comte et comtesse Roger de Castellane, Mme et Mlles Richard, M. et Mlle Thiffoine, M. et Mme Emile Thiffoine, M. et Mme Léon Mauriceau-Delaunay, M. et Mme Charles Leroux, M. et Mme Henri Larochе, M., Mme et Mlle Florent, docteur et Mme Perreau, M. et Mme Raymond Girard, la marquise de Podestad et son fils, le capitaine Tochon, M. de Busnel, M. René Bournillet, M. Eugène Lambert, M. Sevestre, Mme et Mlle Siegfried, M. et Mme Roy, S. A. Mouley-Ali, lieutenants de Saint-Trivier, d'Auvergne, Cuvillier, de Sambucy, Van Huffel, Détroyat, Pons, Meyer, Parison, Guiffrey, de Lesterpt, Christin, etc., les élèves officiers Auvray, Belbèze, etc., M. et Mme Jacoulet, M. Henri Bacot, M. et Mme Brunet, M. et Mme Le Baron, Mme et Mlle Godin, M. Boutillier Saint-André, M. René Perreau, etc., etc.

M. de Grandmaison, député, s'était fait excuser à cause de son grand deuil.

Le jardin, la serre et le jardin d'hiver avaient été décorés et illuminés par Pineau.

Le bal a pris fin à cinq heures après souper par petites tables, servi par Bonfils, le Vatel saumurois.

Nécrologie

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire :*

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons une bien triste nouvelle. Notre ami M. Grignon vient d'avoir la douleur de perdre son fils. Nous lui adressons l'expression de notre profonde sympathie.

» Les obsèques auront lieu à Louerre lundi, à 10 h. 1/2. »

Élection sénatoriale

Le comité conservateur de Maine-et-Loire vient de décider à l'unanimité de poser la candidature de M. le comte de Blois à l'élection sénatoriale qui aura lieu prochainement pour le remplacement de M. le général d'Andigné.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du jeudi 25 avril

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Soland. M. Bodinier remplit les fonctions de secrétaire.

M. du Reau rapporte sur le pavoisement et sur l'illumination des édifices départementaux à l'occasion des Fêtes de l'Exposition et de la venue à Angers des membres du gouvernement. A cet effet, un crédit de 2,000 francs est demandé. D'accord avec M. le Préfet, la question est renvoyée devant la commission départementale.

Sur la proposition de M. Monden de Gennevraye, une gratification de 1,000 fr. est accordée à M. Métérié, inspecteur des enfants assistés du département de Maine-et-Loire.

M. Leroy rapporte sur la transformation de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur en Chambre de commerce et conclut à un avis défavorable.

M. Pottier combat cet avis qui, défendu par M. Leroy, au nom de la commission, est adopté par le Conseil général.

Une somme de 100 fr. est mise à la disposition de la Société d'horticulture pour décerner une médaille d'or.

Une subvention de 300 fr. est votée en faveur du jeune Lelong, élève à l'école vétérinaire de Toulouse.

Le Conseil général adopte un vœu présenté par M. Bodinier demandant que le projet de loi relatif à la modification des droits successoraux soit repoussé par le Parlement.

Les conclusions du rapport de M. Guibourg concernant la réforme de l'impôt de prestation et disant qu'il n'y a pas lieu de procéder à cette réforme, sont également adoptées.

M. de Blois rapporte sur la question du chemin de fer d'Angers à Candé. Le projet soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ayant été rejeté par celui-ci, la commission en présente un nouveau. La ligne projetée n'irait pas à Candé, mais au Louroux seulement. Elle aboutirait non à la gare Saint-Laud, mais à la gare Saint-Serge, en passant par le pont du Centre et la rue Thiers. De plus, cette ligne, dans son parcours, emprunterait les routes nationales.

MM. de Castries, Bodinier et Leroy font des réserves à ce nouveau projet que M. de Castries

---

12 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

Le capitaine veillait à la manœuvre, le navire commençant à doubler le cap Guardafui. Georges, le missionnaire, les *midshipmen*, se balançaient en silence dans les fauteuils à bascule, goûtant ce plaisir de ne rien faire que la vie du bord accoutume à aimer.

— Tiens! murmura soudain sir Daniel en s'adressant à Dowling, votre ami l'Indien s'est jeté dans les bras de feu Morphée, et son houkabadar en profite pour prier, avec force contorsions, son dieu Wishnou?

Un nouveau personnage apparut en ce moment sur le gaillard d'arrière.

Quoiqu'il possédât, assez accentué, le type parfait de la race caucasique, son teint safrané contrastait violemment avec sa chevelure d'une blancheur neigeuse.

L'expression habituelle de sa physionomie était une sorte d'accablement, qui disparaissait parfois pour faire place à une bienveillance hautaine. On lisait, dans le regard voilé que dardaient ses yeux gris, fort mobiles, cette même torpeur indéfinissable de l'intelligence qui est, dit-on, causée par le souvenir de quelque grand malheur.

D'une haute stature, un peu alourdie par un léger embonpoint, il était évidemment doué d'une force herculéenne.

Comme tous les Anglo-Indiens, il portait un costume de coutil blanc d'une extrême simplicité. Mais à sa chemise de fine batiste brillaient deux énormes diamants d'une eau merveilleuse.

Il s'approcha du jeune missionnaire, qui l'accueillit avec une extrême déférence, et lui dit en lui tendant la main :

— Etes-vous moins fatigué, monsieur Ramsay?

— Peuh! Je suis toujours fatigué!.. J'ai hâte d'arriver à Bombay, mon père! Je n'ai pu rester en Europe que dix jours : nous ne sommes point faits pour habiter vos climats brumeux, nous qui vivons au pays du soleil!

— Et vous avez entrepris, s'écria le père Cyprien sans pouvoir dissimuler son étonnement, vous avez entrepris un voyage aussi long pour passer dix jours à Londres et revenir?

— Non, pas à Londres, interrompit l'Anglo-Indien fort troublé, mais à Paris, où je me suis ennuyé. Il est probable que j'accomplis ma dernière traversée. Aucun lien ne m'attache à l'Europe.

Le missionnaire s'accouda sur la légère balustrade en cordes tressées qui le séparait seule de l'abîme, et, laissant errer ses yeux sur l'immense nappe d'eau bleue, unie comme un miroir, et dont les dernières vagues allaient se briser sur les falaises rougeâtres de Guardafui, il poursuivit d'un ton plaisant :

— Si la chaudière du *Raimbow* sautait, vous regretteriez l'Europe, monsieur Ramsay.

— Pourquoi?

— Parce que nous voici à cinq cents mètres du cap, et que si un accident nous jetait à la côte, nous tomberions aux mains des Gallas, lesquels se régalent volontiers de chair humaine, si bien que nous passerions à l'état de grillade, inconvénient auquel en Europe on n'est point exposé.

— Eh bien? répliqua simplement Ramsay.

— Quoi! une telle perspective vous laisserait indifférent?

— Mourir ainsi ou autrement!... Pour quelques-uns de ceux qui foulent en ce moment le pont du *Raimbow*, monsieur l'abbé, ce serait peut-être une expiation!

Ces paroles furent prononcées avec un accent si solennel que le père Cyprien, ému autant que surpris, frissonna.

Ramsay baissa les yeux et, d'une voix lente, continua :

— Cependant, je ne voudrais pas mourir sans avoir rendu mes comptes.

Le prêtre, après un moment d'hésitation, reprit :

— Vous ne me pardonnerez peut-être pas d'être indiscret, monsieur Ramsay, mais une question brûle mes lèvres depuis trois semaines que nous naviguons ensemble.

— Parlez, je vous en prie.

— Etes-vous catholique, monsieur Ramsay?

L'Anglo-Indien, laissant échapper un profond soupir, répondit laconiquement :

— J'étais catholique!

— Oh! Auriez-vous donc apostasié?

— J'ai fait pis. Après une jeunesse orageuse, j'avais perdu la foi. Puis des circonstances terribles m'ont prouvé la vérité, l'autorité des dogmes que ma pauvre raison essayait de nier. Aujourd'hui, je crois.

— Mais pourquoi, s'écria le père Cyprien rayonnant de joie, disiez-vous : « *J'étais* catholique? »

recommande néanmoins à la sollicitude de M. le Préfet.

M. de Blois défend les conclusions de son rapport qui sont adoptées.

Chemin de fer de Nantes à Cholet. Le Conseil ordonne une enquête.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, M. le président déclare la session close.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

Baccalauréat

Les demandes de dispense d'âge en vue des baccalauréats devront dorénavant être produites avant le 15 juin. Passé ce délai, elles ne pourront être l'objet d'aucune suite.

Les fournitures d'avoine pour l'armée

L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur les conditions insérées dans le cahier des charges pour la fourniture des avoines qui seraient de nature à favoriser l'admission des sortes exotiques.

Le général Zurlinden a décidé que les avoines exotiques seront complètement exclues des fournitures de l'armée, sauf dans la 15e région où la production indigène n'est plus suffisante pour assurer le service.

Les avoines d'Algérie devront être admises dans toutes les adjudications aux mêmes conditions que les qualités indigènes.

BRÉZÉ

Vol chez un épicier

Avant-hier matin, un voisin avisait M. Baillergeon, épicier à Brézé, que la porte de son épicerie était ouverte et que, probablement, un vol avait été commis chez lui. M. Baillergeon constata l'effraction du tiroir de son comptoir qui, heureusement, ne contenait pas d'argent et la disparition de trois paires de galoches pour femme, trois morceaux de savon et de six paquets de bougie, le tout d'une valeur de 15 fr.

Les recherches n'ont, jusqu'à présent, donné aucun résultat.

***

Autre vol

Jeudi dernier, en se rendant à sa vigne, M. Chesluau, propriétaire à Grand-Fond, commune de Brézé, trouva ouverte la porte de sa cabane et constata la soustraction de six bouteilles de vin blanc, récolte de 1893-1894, qu'il estime 6 francs. En outre, les dégâts occasionnés à la porte fracturée sont portés à 4 francs.

Ni soupçons ni indices.

LES VERCHERS

Tentative de vol

Le 23 avril. M. Meunier, propriétaire à Beauvais, commune des Verchers, quittait son domicile pour assister à un mariage célébré à la Lande, même commune, et fermait sa porte à clé.

En rentrant, le soir, vers onze heures, il trouva, dans sa chambre, l'armoire ouverte, les draps et le linge sur le carreau. Mais rien n'a été soustrait. On suppose que le voleur cherchait de l'argent qu'il n'a pas trouvé, et s'est esquivé en voyant ses recherches inutiles.

Pas de traces, pas de soupçons.

Un Maire envolé

On écrit de Vihiers :

« La petite ville de Vihiers n'a vraiment pas de chance. Lorsqu'elle avait un maire, les affaires ne marchaient guère, maintenant elles ne marchent plus. Notre maire nous a quittés.

» Aujourd'hui, il est, à Rennes en Bretagne, concierge à l'Arsenal, s'il vous plaît, à 700 fr. par an ; et, — le croirait-on ? — il est toujours maire de Vihiers. Il attend, paraît-il, un bureau de tabac pour récompense des services exceptionnels qu'il a rendus à la ville et à ses concitoyens.....

» Savez-vous par qui nous sommes administrés ? Par le secrétaire de mairie et le garde-champêtre, deux braves garçons, je vous assure, mais qui ne veulent pas assumer les responsabilités du pouvoir. Il y a bien comme qui dirait un adjoint et une dizaine de conseillers ; mais, à part quelques-uns, ils ne sont guère de taille à débrouiller les affaires, puis ils redoutent les ennuis. Ces bons pères conscrits font encore assez souvent des réunions ; mais, quand ils y viennent, ils se regardent nonchalamment pendant une heure sans rire, opinent du bonnet, disent oui, non, vont prendre un verre chez la mère Cholon ; et voilà une réunion de faite : c'est pas plus difficile que ça !

» Pendant ce temps-là, l'incurie est à son comble, les affaires vont mal, le budget est dans le placard, tout est en souffrance ; les enfants ont grelotté dans les écoles tout l'hiver, sans feu, les pieds dans la neige et dans la boue ; les classes sont sales et auraient besoin d'être désinfectées ; la rougeole et le mal de gorge sévissent partout.

» A qui se plaindre ? A l'adjoint, il vous répond : Il n'y a pas de maire ; aux conseillers : Il n'y a pas de maire, vous répondent-ils sans sourciller.

» UN MÉCONTENT. »

ANGERS

L'Exposition de 1895

Nous recevons la Note de la Commission des fêtes comprenant le programme de la première série : *A. — Fêtes de jour ; B. — Fêtes du soir.*

Devançant le désir de la Commission, nous avons, dès avant-hier, donné place dans nos colonnes à cette communication.

***

Mariage angevin

Ainsi que nous l'avons dit, la cérémonie religieuse du mariage de M. Roger de Waru, lieutenant au 25e régiment de dragons, avec Mlle Jeanne Segris, a été célébrée jeudi matin, à 11 h. 1/2, en l'église Saint-Joseph, par Mgr Mathieu, qui a prononcé une courte et charmante allocution.

La mariée a été conduite à l'autel par son père, M. Emile Segris, fils de l'ancien ministre.

Mlles Lucienne et Madeleine Segris, Lucie Richou et Germaine de Waru étaient demoiselles d'honneur, et MM. A. et J. de Waru, de Marolles et Richou, garçons d'honneur.

Inutile de dire que les toilettes étaient ravissantes.

Mlle Charlotte La Perrière, sur le piano, M. Mangeon, sur l'orgue, M. Reuland, sur le violoncelle, et M Bagnoli, sur le violon, ont exécuté une *Rêverie* de Bemberg, une *Prière* de Mangeon, *Cantilène Nuptiale* de Théodore Dubois, une *Rêverie* de Belnot et le *Déluge* de Saint-Saëns.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : MM. les généraux d'Esclevin et Grandin ; M. Blavier, sénateur ; M. et Mme Max-Richard ; M. Boutton, conseiller général, et Mme Boutton ; M. le comte Roger de Terves ; M. et Mme Bruas ; Mlle Bruas ; M. et Mme Hédelin ; M. le comte de Romain ; MM. de la Ferrandière, Legris de la Pommeraye, Bodinier, Guibourg, Monden de Gennevraye, Suarez, Pousset, Cherrière, Voisin, Guy de Charnacé ; M. et Mme Merillet ; MM. le comte de Blois, de la Noue père et fils, de Tarlé, le marquis de Monspeys, colonel du 25e dragons, et Braccini, lieutenant-colonel, Dasteing, colonel du 6e génie, les commandants Hache et de Clermont-Tonnerre, les capitaines Bourgeois, de Bourqueney, de la Brunière, de la Rocheterie, de Jessé, le vicomte de la Morinière, Santheux, Dupenner, Deslandes de Podberac et les lieutenants de Kainlis, Tampé, Gaborot, Cypière, de Vilnoisy, de Pitray, Cassaigne, de Boissard, Brulé des Varannes et plusieurs autres officiers du 25e dragons.

***

Succès d'un Angevin

Notre compatriote, M. Charbonneau, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers, vient de remporter le 4e prix du concours Chenavard à Paris (section de peinture).

***

Une Angevine au Salon

Mme Joséphine Berthault vient d'être reçue au Salon des Champs-Elysées, comme chaque année du reste, avec une jolie toile intitulée : *A l'Eglise.*

Nous aurons l'occasion de voir à l'Exposition d'Angers deux belles toiles du même auteur.

Récemment, le 12 avril, Mme Joséphine Berthault voyait une de ses plus jeunes élèves, Mlle Clarisse Touchais, de Brissac, reçue, parmi les mieux notées, au grade universitaire de professeur de dessin des Ecoles normales ou supérieures. Telle élève, telle maîtresse.

LA FLÈCHE

Le *Journal officiel* a publié un décret qui convoque, pour le dimanche 19 mai 1895, le collège électoral de l'arrondissement de La Flèche, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Legludic, élu sénateur.

***

Réunion électorale

La réunion du Congrès républicain a été très orageuse. Les radicaux, partisans de la candidature de M. Carré, ont hué le candidat opportuniste, M. d'Estournelles. Le maire de La Flèche, M. Mauvais, a été menacé et frappé par les radicaux. Malgré les protestations des deux sénateurs, MM. Legludic et Leporcher, le Congrès a été dissous par le commissaire de police, sur la réquisition du maire de La Flèche, et les deux sénateurs expulsés. Le Congrès avait auparavant acclamé le candidat radical.

Bibliographie Saumuroise

MONTREUIL-BELLAY

Le Puy-Notre-Dame et Asnières (1)

Les environs de Saumur comptent un bon nombre de monuments du plus haut intérêt. Entre tous, il n'en est pas qui présente plus d'attraction que le château de Montreuil-Bellay, propriété de M. de Graudmaison. Origines lointaines, souvenirs historiques, légendes sombres ou riantes, superbe physionomie, riches collections, site enchanteur, tout contribue à faire de cette demeure privilégiée un but d'excursion des plus séduisants. Une visite à cette résidence princière laisse dans la mémoire du touriste une impression inoubliable.

Pourtant, jusqu'ici, aucune plume n'avait retracé l'histoire du château de Montreuil-Bellay. M. L. Bossebœuf, président de la Société archologique de Touraine, a jugé utile de combler cette lacune. Comment n'eût-il pas été tenté par ce sujet inexploré, quand déjà nous lui sommes redevables d'une série de monographies sur les monuments les plus intéressants de la région ? Le château et la sainte-chapelle de Champigny, Richelieu, Oiron, Fontevrault, Langeais et d'autres ont eu la bonne fortune de rencontrer en lui un écrivain agréable qui sait fondre ingénieusement ensemble les données de l'histoire, les révélations de l'archéologie et les inspirations de l'art sous ses aspects les plus variés.

C'est la même méthode lumineuse, la même exposition rapide, la même trame formée de récits documentés, d'aperçus neufs et d'appréciations autorisées, que l'on retrouve dans l'histoire de Montreuil-Bellay. Cet élégant volume, de plus de 100 pages, renferme non seulement l'histoire du château dans les moindres détails, mais encore celle de l'ancienne collégiale, ou église paroissiale actuelle, de la vieille église Saint-Pierre, et des autres édifices curieux de la ville, aussi bien que des faubourgs, qui formaient jadis plusieurs paroisses.

Il y a là, sous une forme concise, une somme considérable de renseignements de toutes sortes que les curieux et les excursionnistes — et voilà le moment favorable pour les excursions — seront heureux de recueillir, à l'instar du fruit savoureux, qu'une main expérimentée à débarrassé de l'enveloppe que tous les doigts ne se sentent pas en mesure d'ouvrir. C'est toute jouissance et tout profit pour les dilettantes, aussi bien que pour les chercheurs et amateurs de documents précis.

M. L. Bossebœuf a complété son travail par une étude non moins serrée sur deux remarquables monuments des environs, la magnifique église du Puy-Notre-Dame et la superbe ruine de l'abbaye d'Asnières, dont la description offre des pages d'un charme qui s'inspire aux meilleurs sources de l'histoire et de la nature.

Il est surperflu de souhaiter à ce livre un succès que justifient si pleinement la réputation de l'auteur et l'intérêt palpitant du nouvel ouvrage que nous nous empressons de présenter aux Angevins, et plus particulièrement aux Saumurois.

UN EXCURSIONNISTE.

(1) Ce volume, grand in-8° de plus de 100 pages, est en vente chez M. L. Bousrez, libraire-éditeur à Tours, rue des Halles, 18.

PLAIDOYER EN QUATRAIN

Acquittez-le, Messieurs, car sa faute est légère ;
Mon client a montré qu'il estime le beau,
Qu'il n'a pas les instincts d'un méprisable hère :
Il fit preuve de goût en volant du Congo.

Maître Brevis, au savonnier Victor Vaissier.

BOURSE DE PARIS

Du 26 Avril 1895

3 0/0.	101	80
3 0/0 amortissable.	100	80
3 1/2.	108	40

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la **Belle Jardinière** consistant en un *PORTRAIT* peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

Mme Pipelet parle des mœurs des bonnes de la maison :

— Ah ! ma chère, celle du cintième dépasse tout. Elle met chaque semaine le feu à la cheminée, rien que pour faire venir les pompiers !

Exclamation d'un futur époux en apercevant l'annonce de son mariage affichée, à la mairie, sous le grillage traditionnel :

— Pas encore marié... et déjà en cage !

Le doux Calino établissait l'autre jour une comparaison entre la musique italienne et la musique française.

— Bon, interrompit quelqu'un, mais à quoi distinguez-vous les deux musiques ?

— C'est bien simple : l'une se chante en français et l'autre en italien.

— Je crois : je ne professe pas, reprit Ramsay avec mélancolie. Qu'est-ce que la foi sans les œuvres ?

— Quelques doutes vous ont assailli ?

— Non. Je ne doute point. Il n'est rien dans tout ce qu'enseigne l'Eglise que je n'admette entièrement. Ma vie, *notamment*, est irréprochable, j'ose le dire. Je subis de cruels tourments, néanmoins... Pour les faire cesser, il suffirait que je tombasse à vos genoux... et que vous m'écoutiez durant un quart d'heure...

— Je ne comprends plus, murmura le missionnaire.

— Et ce quart d'heure, voilà vingt-cinq années que je l'attends, s'écria son interlocuteur avec exaltation. Un quart de siècle de supplices, qu'un quart d'heure d'humilité m'aurait épargnés !...

— Monsieur Ramsay, dit le jeune prêtre avec effusion, je donnerais ma vie pour sauver votre âme !

L'Anglo-Indien prit entre les siennes les mains du père Cyprien et, les serrant avec force :

— Merci, dit-il, je me souviendrai de ce mot-là !

(*A suivre.*) CH. BUET.

"GRAISSE EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES

C'est la Meilleure, la plus Economique. *La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.*

L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

HERNIES

Il guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le **BANDAGE BARRERE** (L. BARRÈRE, Méd.-Inv.) adopté pour l'Armée, est le *seul*, qui, élastique et sans ressort, produise une pression illimitée en supprimant *toute gêne* et ne se déplace jamais.

Le BANDAGE-GANT, dernier perfectionnement, est imperceptible et peut être porté jour et nuit. *Toutes choses faciles à vérifier* M. BARRÈRE, 3, Bd du Palais, Paris. — Brochure 0.25.

Application à SAUMUR, *Hôtel de la Paix*, vendredi 10 mai.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire : 1re classe, 86 fr.; 2e classe, 63 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2e itinéraire : 1re classe, 54 fr.; 2e classe, 41 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c.; 2e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
HIVER 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

Cours des Vins

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	70 à	80
Champigny	—	70 à	80
Varrains	—	70 à	75
Bourgueil	—	70 à	80
Restigné	—	70 à	75
Chinon	—	70 à	75

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	65 à	70
Ordinaires, environs de Saumur	—	60 à	65
Saint-Léger et environs	—	65 à	70
Varrains et environs	—	60 à	65
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	50 à	55
La Vienne	—	50 à	55

Le Gérant, L. DELAUNAY

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le mardi 21 mai, à midi

En l'étude de Me LELIÈVRE

Une Maison d'Habitation

SISE A SAUMUR

Rue du Pressoir-Saint-Antoine, 49

Avec grand Jardin

Mise à prix : 5,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'Amiable

CINQ MAISONS

Sises à SAUMUR

Rues du Pressoir-Saint-Antoine et de Fontevrault, quartier de Nantilly.

Voir les affiches pour les désignations.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagneux, ou à Me LELIÈVRE.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Pré de 23 ares

Situé à Nantilly, commune de Saumur,

Dans le Prés dits de l'Hôpital ou du Bourg.

S'adresser à Me AUBOYER.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite Propriété

A VILLEBERNIER

Avenue du Château de Launay,

Consistant en maison et Jardin d'agrément et de rapport.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire.

Etude de Me EDOUARD PETIT, notaire à Chinon.

ADJUDICATION

Le Dimanche 5 Mai 1895, à midi

En la Mairie de Saint-Germain-sur-Vienne,

D'une Vaste Maison

De construction récente

Située au village de la Chaussée, commune de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la route de Chinon à Saumur, très convenable pour débit de vins, épicerie ou autre commerce.

Mise à prix : 5,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me PETIT, notaire à Chinon.

Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA CLOSERIE DU PETIT-MARAIS

Située commune de Chenehutte-les-Tuffeaux

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et bois taillis, d'une contenance totale de 7 hectares 61 ares.

Cette closerie, sauf les bois taillis, est exploitée par le sieur Chalopin.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me DEGREZ, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A la Mairie des Rosiers

Le dimanche 28 avril 1895, à une heure 1/2 de l'après-midi,

Par le ministère de Me DEGREZ,

D'UN

Beau morceau de Terre labourable

Situé au canton de la Chaîne, commune des Rosiers,

Contenant un hectare quatre ares, appartenant à Mme veuve Mazé-Bigot, et joignant au nord MM. Mayaud, Gouby et autres, au levant des terrains dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Alexis Mazé, — avec lesquels il ne forme qu'un tenant, d'une contenance totale de trois hectares, — au midi MM. Baptiste Goislard et autres, au couchant M. Dufrou.

Revenu : sur le pied de 10 fr. les 5 a. 50 c., nets d'impôts.

A CÉDER

CAFÉ DU THEATRE

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE MÉNAGE, le mari cocher, valet de chambre, un peu jardinier; la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1** »	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans ..... le litre » 40 et » 50
— **pur vin** ..... » 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte	» 50	la boîte	» 70
— extra —	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens, —	» 50	—	» 80
— extra —	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable)		—	1 25
Sardines à l'huile		la boîte depuis	» 35

PRIMEURS : *Petits pois, Haricots verts, Radis.*

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — *Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.*

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,